



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 novembre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Marie-Odile ANTIGNAC, André VEYRAT, Anne BOUDES, Benoît BELTRA, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Pascal PATE, Audrey PREGET, Xavier VERGNES.

Absents excusés : Pascal THEVENIAUD, Camille COMIN.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie-Odile ANTIGNAC est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Les nouvelles normes de gestion des déchets ménagers,
- Les tarifs règlementés de vente de l'électricité

Accordé à l'unanimité

Les nouvelles normes de gestion des déchets :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la CCVH nous propose d'être commune pilote avec 11 autres communes du sud du canton pour une nouvelle gestion de nos déchets ménagers.

En effet, dans un contexte environnemental et financier contraint, il y a nécessité à agir en améliorant nos performances de tri et en diminuant les ordures ménagères résiduelles enfouies.

Deux leviers ont été retenus : une nouvelle organisation du service. Ainsi (à part dans le centre du village) de nouveaux bacs vont être distribués pour les emballages, le ramassage aura lieu tous les 15 jours en alternance avec le bac gris.

Adopté à l'unanimité.

Les tarifs règlementés de vente de l'Electricité :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres nous propose d'adhérer aux tarifs règlementés de vente de l'électricité afin de nous proposer leurs meilleures offres.

Voté à l'unanimité.

Délibération pour l'Office National des Forêts :

Monsieur le Maire explique qu'un agent de l'Office National des Forêts est venu en mairie nous proposer l'organisation d'une vente aux enchères à des forestiers pour enlever les résineux brûlés lors des incendies de cet été. En effet, ces arbres brûlés peuvent être valorisé et l'ONF a estimé qu'il y aurait environ 3 000 m³ à vendre.

L'ONF nous propose de leur donner pouvoir pour organiser cette vente au plus offrant, organiser, suivre et réceptionner les travaux et nous faire un compte-rendu une fois l'opération terminée.

Voté à l'unanimité

Projet photovoltaïque :

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le contexte actuel, il serait judicieux de faire une étude pour des projets photovoltaïques. Aidé par la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres, nous pourrions envisager une installation sur les toitures du futur hangar municipal, la Salle des fêtes et l'Ehpad. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de lancer l'étude pour ce projet.

Point travaux :

- Taille et ébourgeonnage des platanes,
- Les travaux d'Hérault Energies rue de l'Aurelle et chemin des Moulines avec enfouissement des gaines rue de l'Aurelle et en aérien chemin des Moulines, changement de tous les luminaires en LED,
- La construction du futur hangar municipal du chemin des Peyroux avance bien,
- Le poteau à incendie défectueux de la route de l'Apparition a été remplacé,
- Les jous très usés de deux cloches vont être changés fin novembre afin de pouvoir sonner en toute sécurité notre traditionnel Nadalet.

Point festivités :

La commission animation fait un bilan sur les festivités à venir :

- Le marché de Noël aura lieu le samedi 3 décembre avec ses traditionnels marchands et la calèche du Père-Noël,
- L'organisation du repas des aînés du dimanche 11 décembre,
- Les vœux du Maire le samedi 7 janvier 2023,
- La pièce de théâtre de la compagnie « Les Zygomars » le samedi 4 février 2023 à 17h.

Point SIVU :

Madame Marie-Odile ANTIGNAC précise que le permis de construire pour l'extension de l'école a été posé. Cet agrandissement concerne l'extension de la cantine, la création d'une nouvelle classe et la construction d'une salle de réunion et d'un bureau pour le secrétariat.

Point EHPAD :

Madame Marie-Odile ANTIGNAC précise qu'il n'y a aucun cas de Covid à déplorer au sein de l'établissement. Il a été décidé cette année encore, de ne pas organiser de repas de Noël avec les familles, il aura lieu juste pour les résidents.

Une réunion du CCAS a été programmée pour déterminer le nombre d'appartements qui seront créés dans le cadre de la MARPA, leurs surfaces et estimation des coûts pour permettre de présenter le projet aux différents partenaires.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que nous avons sollicité le Département pour avoir une aide technique pour la création de coupe feux mais nous avons reçu une réponse défavorable.

Une piste de VTT passe par notre chemin de croix de Saint Antoine. Monsieur le Maire précise que cette piste est dangereuse car elle déboîte sur la vigne d'un viticulteur, proche d'un fossé. De plus les vététistes dégradent le site. Il demande à deux conseillers de prendre contact avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour modifier ce parcours.

La séance a été levée à 20h30.

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Maire-Odile ANTIGNAC

